



090

À l'intention des médecins omnipraticiens  
des médecins spécialistes  
des pharmaciens en établissement  
des pharmaciens propriétaires

13 juillet 2012

## Transfert de l'OxyContin<sup>MC</sup> à la liste des médicaments d'exception

À compter du 16 juillet 2012, l'OxyContin<sup>MC</sup> sera inscrit à la liste des médicaments d'exception avec l'indication suivante donnant droit à son paiement :

- Lorsque deux autres opiacés sont non tolérés, contre-indiqués ou inefficaces.

Toutefois, l'oxycodone à longue action est couverte par le régime général d'assurance médicaments pour les personnes assurées ayant utilisé ce médicament du 1<sup>er</sup> mars 2012 au 15 juillet 2012.

À partir du 16 juillet 2012, pour les personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments qui désirent obtenir le remboursement de leur ordonnance d'OxyContin<sup>MC</sup>, les prescripteurs devront soumettre une demande d'autorisation de paiement à la Régie s'ils jugent que la condition de la personne correspond à l'indication de paiement.

Cependant, de façon exceptionnelle, la Régie a émis des autorisations de paiement d'oxycodone à longue action aux personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments qui ont reçu au moins un remboursement d'OxyContin<sup>MC</sup> entre le 1<sup>er</sup> mars 2012 et le 15 juillet 2012, tel que le prévoit l'indication de paiement. Par conséquent, ces personnes pourront obtenir en pharmacie le remboursement d'Oxycodone Co. L.A. (OxyContin<sup>MC</sup> ou OxyNEO<sup>MC</sup>) sans qu'aucune démarche particulière du prescripteur ne soit requise auprès de la Régie.

c. c. Fédération des médecins omnipraticiens du Québec  
Fédération des médecins spécialistes du Québec  
Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec  
Association québécoise des pharmaciens propriétaires

Courriel :  
[services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca](mailto:services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca)

	Pharmaciens	Autres professionnels
Téléphone :	Québec 418 643-9025	Québec 418 643-8210
	Ailleurs 1 888 883-7427	Montréal 514 873-3480
Télécopieur :	Québec 418 528-5655	Ailleurs 1 800 463-4776
	Ailleurs 1 866 734-4418	Québec 418 646-9251
Heures de service :	du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h 30	Montréal 514 873-5951
		du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 (mercredi de 10 h 30 à 16 h 30)